

Il faut une loi 2015 définissant le périmètre tolérable de l'islam au sein de la République française

Lettre

ouverte à la représentation nationale

Mesdames, Messieurs les députés,

Une part des problèmes et des tensions que nous rencontrons en France de façon accrue d'année en année sur le plan sociétal tient à un malentendu et à une grande part de non dits.

La société française est basée sur des lois et des principes qui régissent les rapports entre les citoyens au sein de la sphère publique voire parfois de la sphère privée. Le domaine spirituel n'échappe pas à la règle et quand il prend la forme de religions basées sur des croyances, des doctrines et des règles il ne doit pas interférer avec les règles communes de la république dont l'objet est d'assurer les libertés, la sécurité et l'épanouissement de chacun.

L'exemple de la loi de 1905 vient illustrer ce propos dans le

règlement d'un conflit de société qui permit de redéfinir la place du Catholicisme qui était alors le seul compétiteur à l'ordre et aux lois républicaines. Ce fut un difficile chemin suivi par les Catholiques qui après des décennies ont appris à vivre dans ce cadre social rénové. Plus de cent ans après on se rend compte des bienfaits de cette démarche et catholique pratiquant, en premier lieu Chrétien, je ne peux que m'en féliciter.

Aujourd'hui, à la suite d'un processus historique migratoire mal maîtrisé par les pouvoirs publics, on se rend compte que le contrat républicain ne va pas de soi et la société française se trouve confrontée au même problème qu'en 1905 mais sous une forme et avec des acteurs nouveaux. Plus que les Musulmans qui sont appelés à être en premier lieu des citoyens Français, c'est l'Islam en tant que norme sociale qui ne s'adapte pas aux lois de la république et ne peut sous sa forme actuelle s'accommoder du principe de laïcité. C'est à l'état de le rappeler au non de tous les Français.

Il semble donc impératif de dissiper fermement le malentendu qui s'est installé dans la collectivité en appliquant à l'Islam un traitement équivalent à celui appliqué, sans crainte du débat contradictoire, au Catholicisme de 1905. Une loi de « 2015 » redéfinissant le périmètre tolérable de l'Islam au sein de la République Française est une urgence absolue pour aplanir durablement les conflits sociaux.

Les thèmes principaux objets d'une discussion et d'une révision ne concernent pas la croyance en Dieu qui relève de la liberté de conscience mais devraient concerner les références à un code social parallèle qui entre en conflit avec l'ordre républicain (la sharia par exemple). Il en va de même pour toutes les références et tous les appels à l'intolérance, à la haine, à la violence et à l'exclusion (le djihad, les fatouhas). On pense d'autre part aux thèmes des sourates qui réduisent les libertés individuelles et entrent en conflit avec la charte des droits de l'homme et avec la loi: la punition par la mort de l'apostasie, du blasphème, la contrainte sur les mécréants allant jusqu'à la persécution et

l'extermination, à la discrimination sexuelle, à la soumission des femmes etc. On pense aussi à la teneur des prêches lors des prières qui doivent aller dans le sens de la tolérance et promouvoir l'intégration républicaine à l'image des sermons dominicaux ou à l'image de certaines séries télévisées. Il y a une grande incohérence à prêcher la tolérance quand par ailleurs le Livre ouvre des voies antagonistes.

Les pouvoirs publics et le législateur doivent accepter d'inscrire un tel projet de loi au programme de l'assemblée nationale et l'ensemble de la communauté nationale à commencer par les Chrétiens Catholiques qui ont vécu une semblable adaptation pourraient apporter leur concours, à l'ensemble des Imams de France, tout comme les Protestants, les Orthodoxes, les Bouddhistes ou les non croyants... dans ce travail de révision et de définition du Coran pour un Islam réformé de France. On verrait bien vite que la spiritualité des Musulmans dépouillée des thèmes guerriers et haineux d'une autre époque et d'une autre société, et auxquels ils n'ont pas choisi d'adhérer pour la plupart (ils l'affirment en indiquant que le Coran n'est pas cela...), serait très proche des philosophies humanistes à la source de notre société.

Ainsi libérés d'un tel carcan, l'intégration des musulmans dans notre société laïque se résumerait finalement à la recherche d'un travail, l'emprunt pour une maison et le souhait d'une éducation d'avenir pour leurs enfants, ce pourquoi, en fait, ils sont en France en tant qu'individus. Les Français de confession Musulmane et leurs concitoyens ne doivent pas être les otages d'une politique expansionniste d'un Islamisme rétrograde et exogène qui n'a pas sa place en France.

Il est impératif de rappeler ce besoin, et c'est avant tout d'une loi sur ce sujet dont tous les Français ont besoin pour l'avenir d'une société apaisée et réconciliée. C'est au serviteur de l'état que cet appel citoyen non partisan s'adresse, en espérant qu'il aidera à l'ouverture d'un débat fécond.

Vous remerciant par avance pour votre contribution à cette

œuvre de société.
Bien cordialement.
Raymond Charton